

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 8 AVRIL 2019**

DÉLIBÉRATION N° 19-018 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Monsieur le Maire propose aux élus de modifier les deux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

Opération	Article	Montant total travaux TTC	Réalisé 2017	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020
Construction des locaux techniques	238	1 200 000 €	90 000 €	1 079 000 €	1 011 000 €	235 000 €	
Construction Mairie + requalification des abords	238	2 760 000 €	140 000 €	1 160 000 €	580 000 €	2 100 000 €	

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 19-019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE DE MEYSSE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2019.

Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	3 135 136,51 euros	DEPENSES	7 551 943,28 euros
RECETTES	3 135 136,51 euros	RECETTES	7 551 943,28 euros

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 19-020 : ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 8 MAISON DES SERVICES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'entreprise CMA concept, titulaire du lot n° 8 Menuiseries extérieures aluminium pour la construction de la mairie a été placée en liquidation judiciaire par décision du tribunal de commerce de Lyon le 13 mars dernier.

Le SDEA, maître d'ouvrage délégué pour l'opération a lancé une procédure adaptée pour l'attribution d'un nouveau marché pour la part de menuiseries restant à réaliser : l'ensemble du rez-de-chaussée, dont le mur rideau, et les occultations.

L'analyse des offres reçues, toutes complètes et acceptables, fait ressortir l'offre de l'entreprise Menuiserie SARIAN située à Châteauneuf du Rhône, comme étant l'offre la mieux disante : moins chère, techniquement satisfaisante et mieux disante en terme de délais.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer l'attribution du marché à Menuiserie SARIAN, pour un montant de 85 273,00 € HT.

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution du marché et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 19-021 : AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 10 MAISON DES SERVICES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'entreprise CMA concept, titulaire du lot n°8 Menuiseries extérieures aluminium pour la construction de la mairie a été placée en liquidation judiciaire par décision du tribunal de commerce de Lyon le 13 mars dernier.

Le chantier étant déjà bien engagé sur le 1^{er} étage, l'entreprise ROUMANET, titulaire du lot n°10 Serrurerie a été sollicitée pour une prestation de pose des vitrages manquants, la réalisation et la pose d'une porte fenêtre manquante également.

La proposition technique et financière faite par cette entreprise a été validée par la maîtrise d'œuvre. Elle permet de continuer le chantier, à moindre coût et impact sur le planning, l'entreprise étant déjà présente sur le chantier.

Aussi, le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer une modification au marché de travaux du lot n°10 Serrurerie :

- Montant initial du marché : 28 789,00 € HT
- Montant de l'avenant : 7 950,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 36 739,00 € HT

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution de la modification du marché et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à le signer.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 19-022 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 -ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2019.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF 2019 ci-après :

Exploitation : **DEPENSES : 5 575 euros**
RECETTES : 5 575 euros

Investissement : **DEPENSES : 535 200 euros**
RECETTES : 535 200 euros

**EXTRAIT N° 19 - 018
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 8 AVRIL 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, et le huit avril, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 4 avril 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN - M. BALLOY
Absents non excusés : M. THEYSSET
Ont donné pouvoir :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme ALEXANDRE.

OBJET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction M14,
Vu la délibération n° 17-012 du 14 mars 2017, autorisant les programmes et crédits de paiement, AP/CP pour les deux projets communaux :

1. Construction de locaux pour les Services techniques
2. Construction d'une nouvelle mairie et requalification des abords

Monsieur le Maire propose donc aux élus de modifier les deux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

Opération	Article	Montant total travaux TTC	Réalisé 2017	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	BP 2020
Construction des locaux techniques	238	1 200 000 €	90 000 €	1 079 000 €	1 011 000 €	235 000 €	
Construction Mairie + requalification des abords	238	2 760 000 €	140 000 €	1 160 000 €	580 000 €	2 100 000 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux opérations ci-dessus détaillées.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2019.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration :

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 9 avril 2019
Pour copie conforme

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

15 AVR. 2019

En Mairie, le 9 avril 2019
Le Maire,

Eric CUER

**EXTRAIT N° 19 - 019
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 8 AVIL 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, et le huit avril, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 4 avril 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN - M. BALLOY

Absents non excusés : M. THEYSSET

Ont donné pouvoir :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme ALEXANDRE.

OBJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE DE MEYSSE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2019, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRÊTE** comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Fonctionnement : **DEPENSES** : 3 135 136,51 euros
RECETTES : 3 135 136,51 euros

Investissement : **DEPENSES** : 7 551 943,28 euros
RECETTES : 7 551 943,28 euros

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration :

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 9 avril 2019
Pour copie conforme

En Maire, le 9 avril 2019
Le Maire


Eric CUER

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

15 AVR. 2019

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 19 - 020
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 8 AVRIL 2019

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, et le huit avril, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 4 avril 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN - M. BALLOY
Absents non excusés : M. THEYSSET
Ont donné pouvoir :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme ALEXANDRE.

OBJET

ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 8 MAISON DES SERVICES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'entreprise CMA concept, titulaire du lot n° 8 Menuiseries extérieures aluminium pour la construction de la mairie a été placée en liquidation judiciaire par décision du tribunal de commerce de Lyon le 13 mars dernier.

Le marché avait été conclu au montant de 100 540,00 € HT, sur lequel il sera réglé au liquidateur judiciaire 15 444,00 € HT. Ce montant correspond au règlement des travaux réalisés : pose de 24 fenêtres, sans vitrages.

Le SDEA, maître d'ouvrage délégué pour l'opération a lancé une procédure adaptée pour l'attribution d'un nouveau marché pour la part de menuiseries restant à réaliser : l'ensemble du rez-de-chaussée, dont le mur rideau, et les occultations.

Monsieur le Maire résume la procédure en indiquant que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 mars 2019 sur le Profil acheteur dématérialisé sur achatpublic.com. 3 dossiers ont été reçus sur cette même plateforme, et enregistrés dans les délais impartis, avant le 30 mars 2019 – 12H00.

L'analyse des offres reçues, toutes complètes et acceptables, fait ressortir l'offre de l'entreprise Menuiserie SARIAN située à Châteauneuf du Rhône, comme étant l'offre la mieux disante : moins chère, techniquement satisfaisante et mieux disante en terme de délais.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer l'attribution du marché à Menuiserie SARIAN, pour un montant de 85 273,00 € HT. Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution du marché et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'attribution du marché de travaux.
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer le marché.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- TRANSMET un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration :

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 9 avril 2019
Pour copie conforme

En Mairie le 9 avril 2019
Le Maire,


Eric CUER

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

15 AVR. 2019

**EXTRAIT N° 19 - 021
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 8 AVRIL 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, et le huit avril, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 4 avril 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN - M. BALLOY
Absents non excusés : M. THEYSSET
Ont donné pouvoir :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme ALEXANDRE.

OBJET

AVENANT MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 10 MAISON DES SERVICES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'entreprise CMA concept, titulaire du lot n°8 Menuiseries extérieures aluminium pour la construction de la mairie a été placée en liquidation judiciaire par décision du tribunal de commerce de Lyon le 13 mars dernier.

Le marché avait été conclu au montant de 100 540,00 €HT, sur lequel il sera réglé au liquidateur judiciaire 15 444,00 € HT. Ce montant correspond au règlement des travaux réalisés : pose de 24 fenêtres, sans vitrages.

Le chantier étant déjà bien engagé sur le 1^{er} étage, l'entreprise ROUMANET, titulaire du lot n°10 Serrurerie a été sollicitée pour une prestation de pose des vitrages manquants, la réalisation et la pose d'une porte fenêtre manquante également.

La proposition technique et financière faite par cette entreprise a été validée par la maîtrise d'œuvre. Elle permet de continuer le chantier, à moindre coût et impact sur le planning, l'entreprise étant déjà présente sur le chantier.

Aussi, le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer une modification au marché de travaux du lot n°10 Serrurerie :

- Montant initial du marché : 28 789,00 € HT
- Montant de l'avenant : 7 950,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 36 739,00 € HT

Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver l'attribution de la modification du marché et de lui donner pouvoir d'autoriser le Président du SDEA à le signer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution de la modification du marché de travaux.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer la modification.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration :

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 9 avril 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 9 avril 2019
Le Maire,


Eric CUER

REÇU A
LA PRÉFECTURE L.E

15 AVR. 2019

**EXTRAIT N° 19 - 022
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 8 AVRIL 2019**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 11
votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, et le huit avril, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 4 avril 2019

Présents : MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : MME DEROUEN - M. BALLOY

Absents non excusés : M. THEYSSET

Ont donné pouvoir :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme ALEXANDRE.

OBJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2019, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRÊTE** comme suit la Balance de l'exploitation et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation :	DEPENSES : 5 575 euros
	RECETTES : 5 575 euros

Investissement :	DEPENSES : 535 200 euros
	RECETTES : 535 200 euros

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES ALEXANDRE - CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration :

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 9 avril 2019
Pour copie conforme

En Mairie, le 9 avril 2019
Le Maire

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

15 AVR. 2019

Eric CUER

Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le